

Les crédits

Je puis dire que nous, du Parti libéral, l'applaudirions sincèrement s'il le faisait. Il faut du courage pour admettre qu'on a fait erreur.

Je tiens à rappeler au gouvernement que l'abolition de ce programme constitue une trahison à l'endroit des membres les plus vulnérables de notre société. Les dispositions relatives aux langues officielles et aux droits à l'égalité ont été inscrits dans la charte précisément pour protéger ces groupes.

Le Programme de contestation judiciaire avait pour objet d'aider ces groupes à défendre leurs droits, car ils sont souvent financièrement incapables de les défendre eux-mêmes. On peut dire sans craindre de se tromper que, sauf chez le Parti réformiste, cette décision insensible a suscité une opposition considérable dans tout le pays. Comme je l'ai dit hier, nous savons que des organismes respectés comme la Commission canadienne des droits de la personne et l'Association du Barreau canadien ont critiqué vigoureusement cette décision.

Je voudrais citer quelques extraits d'articles de journaux qui montrent ce que les Canadiens pensent de cette décision. Voici tout d'abord un extrait tiré d'un article paru le 28 février dans le *Citizen* d'Ottawa: «Une coalition de groupes de défense de l'égalité ont condamné l'abolition du programme en disant que cela revenait à bafouer la Charte des droits. Essentiellement, cela signifie que les femmes et les groupes défavorisés, comme les personnes handicapées, n'ont pas accès aux droits à l'égalité prévus dans la charte», déclare Shelagh Day du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

«Sept ans après l'adoption de la disposition sur les droits à l'égalité, nous n'avons aucun moyen de revendiquer ces droits. Comment une personne défavorisée peut-elle revendiquer ses droits à l'égalité au Canada? C'était le seul programme dont nous disposions.» M^{me} Day affirme que l'abolition du programme n'a rien à voir avec la récession que nous connaissons. «Par pure caprice idéologique, le gouvernement supprime un programme qu'il n'aime pas. Il laisse entendre ainsi que la loi est l'affaire des privilégiés et certainement pas des défavorisés.»

Dans l'édition du 30 mars du *Toronto Star*, le spécialiste de la politique sociale, Leonard Shifrin, dit espérer que le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées parviendra à convaincre le gouvernement qu'il perdra, en tentant d'obtenir la faveur de quelques rustres, le peu de respect que lui manifestaient encore les simples citoyens canadiens.»

M. Shifrin cite Jérôme DiGiovanni, du Conseil canadien des droits des personnes handicapées, qui a déclaré

aux membres du Comité permanent des droits de la personne que, en abolissant le Programme de contestation judiciaire, ils avaient rendu la charte inopérante.

Je voudrais vous citer d'autres extraits du témoignage de M. DiGiovanni devant le comité: «Le Conseil canadien des droits des personnes handicapées est l'outil juridique qui, pour une fois, permettra à 3,3 millions de Canadiens d'avoir vraiment accès aux tribunaux et aux droits à l'égalité sans discrimination.

Le conseil existe depuis 1988. Nous commençons à peine à comprendre comment nous sommes exclus à cause de la discrimination systémique. La jurisprudence n'est même pas encore écrite. Regardons par exemple la décision Swain dans laquelle la Cour suprême a dit que les personnes handicapées vivaient la discrimination depuis des siècles, qu'elles étaient exclues et qu'il fallait corriger cela. Ce ne sont pas des prières ou de la bonne volonté qui vont corriger cela, mais bien l'accès aux tribunaux. C'est vraiment l'outil fondamental qui va nous permettre d'avoir accès aux droits à l'égalité.» À cause de l'abolition du Programme de contestation judiciaire, ils perdent donc l'accès à ces droits.

M. DiGiovanni a également énuméré un certain nombre de causes importantes touchant les personnes handicapées qui ne seront pas entendues par les tribunaux, à cause de l'élimination du Programme de contestation judiciaire. Il a mentionné la question du sous-tirage des émissions de télévision pour les personnes ayant une déficience auditive, la question de l'emploi adapté ou des ateliers protégés considérés comme une forme d'exploitation des travailleurs handicapés; l'accès aux immeubles, aux aéroports, aux autobus. Ce sont toutes des questions cruciales pour les Canadiens handicapés. Ils se sentent insultés quand le gouvernement leur dit que la jurisprudence a été écrite. Le gouvernement semble dire que ces causes sont sans importance et que, si on pousse cette logique un peu plus loin, les droits des personnes handicapés en tant que Canadiens égaux sont sans importance.

Le ministre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que Hugh Segal, chef de cabinet du premier ministre, a dit à ce groupe au cours d'une réunion, la semaine dernière, que le gouvernement ne devrait pas financer les groupes qui le traînent devant les tribunaux. C'est donc vrai que l'annulation de ce programme n'a rien à voir avec les sphères de compétence ni avec les coûts. Elle vise simplement à museler les groupes qui critiquent le gouvernement.

Enfin, je veux citer un extrait de l'éditorial qu'on pouvait lire le 3 mars dernier dans l'*Ottawa Citizen*, éditorial intitulé «Les Conservateurs s'en prennent aux plus faibles».